

Délégués du Personnel

Réponses aux Réclamations SNU

Réunion du 15 mars 2016

LES FICHES D'ACTIVITE

1) Reprise de la question 3 de la réunion du 23/02/16 :

« Avec la fermeture des sites l'après-midi, une pression supplémentaire se met en place pour les agents avec l'arrivée de fiches de suivi d'activité.

La nouvelle version informatique aurait-elle supprimé tous vos outils de pilotage ?

Vous deviez vous renseigner sur l'objectif de ces fiches : qu'en est-il ?

Le SNU vous rappelle qu'il n'existe pas d'objectif individuel à Pole emploi or ces fiches sont nominatives ! »

La direction peut-elle nous donner la réponse suite à la prise de contact avec le site de Falaise.

Réponse de la direction :

Cette fiche a fait l'objet d'une présentation en réunion de service fin 2015. Elle a pour but de faire monter en compétences les agents et sera mobilisée en ESA.

L'établissement a rappelé que la limite à ne pas franchir est le résultat individuel.

Le SNU n'étant pas dupe, a rappelé qu'il existait des outils de pilotage et notamment sur OSSDE via OARA (visible par les ELD et les agents).

Le SNU ne remet pas en cause les compétences de l'ELD mais leur conseille de se former à cet outil, ce qui permettra aux agents d'avoir plus de temps pour accompagner les DE et les entreprises.

SERVICES CIVIQUES

2) Services civiques : Lorsqu'un agent en service civique quitte l'agence avant la fin de son contrat, est-il remplacé ?

Réponse de la direction :

Non il n'est pas prévu de remplacement car l'agrément signé a pris fin au 31/12/2015.

3) Pouvez-vous nous dire quel est le rôle du témoin du service civique ?

Réponse de la direction :

L'établissement n'a pas connaissance de ce rôle.

C'est dommage car il est mis en place dans certaines agences.

4) Nous vous demandons de faire un rappel sur l'interdiction de donner ses codes de connexion et qui plus est aux agents en service civique qui ne font pas partie du personnel de Pôle emploi.

Réponse de la direction :

Ce rappel sur les règles de sécurité sera fait d'autant que ces règles sont annexées au règlement intérieur de pôle emploi.

FORMATEURS

5) Certains formateurs se sont vu refuser leur animation en Picardie par leurs ELD au motif que les temps de trajet et les récupérations sont trop importants. Les formateurs s'inquiètent sur leur devenir... est-ce une restriction de la direction régionale ou de l'ELD ?

Réponse de la direction :

Ce n'est pas une restriction de la direction régionale, il existe une convention avec le CRDC, cependant il est prévu que 80 % des formations se dérouleront en Région.

Un recensement des salles a été fait et des travaux peuvent être envisagés.

La direction est consciente qu'il faudra être vigilant sur les temps de récupération à prendre lorsque les formations seront hors région.

AGGLO CAEN

6) Dans le cadre de la réorganisation, les agents de l'agglo caennaise doivent se positionner le 17 mars au plus tard. Or les ELD ne sont pas complètement constituées. La direction s'était engagée à ce que les agents aient la constitution des ELD avant la date du positionnement.

Comment cet engagement va-t-il être tenu ?

Réponse de la direction :

L'engagement de la direction était que la ligne managériale soit visible pour que les agents puissent se positionner.

La direction a pris la décision de ne pas bloquer les mouvements car seul un poste ELD est vacant à ce jour à Caen Ouest.

CONTROLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI

7) Le questionnaire envoyé par la DPRS n'est pas visible par le conseiller référent. Où est-il archivé ? Pourquoi n'est-il pas dans la GED ?

Le SNU ne remet pas en cause le travail de l'équipe du contrôle de la recherche d'emploi, cependant, il est important que le conseiller référent ait tous les éléments.

Réponse de la direction :

En effet les questionnaires ne sont pas numérisés à ce jour. Il est prévu leurs numérisations avec la version SI2 ou au mieux juin 2016.

La procédure est tracée à chaque étape dans AUDE et si un conseiller souhaite avoir des informations, il peut prendre contact avec l'équipe des contrôleurs de recherche d'emploi par téléphone ou par mail.

Une note sur l'offre de service CRE est visible sous BUDI

L'établissement reconnaît l'importance du traçage du contenu du questionnaire pour que le conseiller référent puisse avoir toutes les informations pour pouvoir en échanger avec le demandeur d'emploi.

**LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 19 AVRIL,
MERCİ DE NOUS FAIRE REMONTER VOS RECLAMATIONS
AVANT LE 12 AVRIL**

Une adresse mail est à votre disposition pour toute question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :

**Sandrine DUSSAUT, Sonia HAMARD, Marie-Joëlle LACOUR,
Jannick LE VIAVANT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ,
Ludovic SOMON, Gilda VICO, Guylaine YON, Nuriyé YELKEN**